

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Date de la convocation : 22 mars 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 27

**L'An deux mil vingt et un, le 29 mars à dix-huit heures et trente minutes**, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René BOUILLON, Maire.

**Présents** : René BOUILLON, Liliane GRASLAND, Arnaud BOISIVON, Carole LEGENDRE, Thierry RENOUX, Françoise JOULAUD, Bruno TAKORIAN, Valérie EUN, Alborz NIKZAD, Janine LE GOFF, André CROCQ (à partir de la question n°4), Bertrand PIQUET, Danièle ESNAULT, Corinne FOUCAULT, Elisabeth SCHENREY, Pascale LE MASSON, Gwénaëlle GUILLET, Cyril GUERILLOT, Yannick PONT, Malik RABAULT (à partir de la question n°4), Mathieu WIDLOECHER

**Excusés** : Claude MÉTAYER, Pierre CHAPON, Hélène AMOURIAUX-PICARD, Nicolas LE BERDER, Amandine CHEVAL, Thierry STEPHAN

**Secrétaire de séance** : Janine LE GOFF

**Procurations** : Claude MÉTAYER à René BOUILLON, Pierre CHAPON à Carole LEGENDRE, Hélène AMOURIAUX-PICARD à Janine LE GOFF, Nicolas LE BERDER à Arnaud BOISIVON, Amandine CHEVAL à Arnaud BOISIVON

### JURY D'ASSISES 2021 – TIRAGE AU SORT – INFORMATION

Les 900 jurés devant composer la liste du jury criminel d'Ille et Vilaine pour l'année 2021 sont répartis par communes ou groupements de communes. Cette répartition tient compte de la population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2021. Pour Chavagne, 12 noms doivent être tirés au sort.

Le tirage au sort porte sur la liste générale des électeurs de la Commune. Le tirage au sort sera organisé le jeudi 15 avril 2021 à 9h30 à la mairie.

### DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER – INFORMATION

Une information sur les déclarations d'intention d'aliéner a été faite en Conseil municipal.

### 43/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

#### ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS – ANNÉE 2020 – PRÉSENTATION

L'article L.2123-24-1-1 du CGCT, issue de la Loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 dispose ainsi que « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Le nouvel article L.5211-12-1 reprend exactement ce contenu, mais pour les élus des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Concrètement, l'état annuel doit présenter les indemnités que reçoivent les élus locaux siégeant au conseil au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées :

- au conseil ;
- au sein de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, pôle d'équilibre territorial et rural... ;
- au sein d'économie mixte locales, des sociétés publiques locales, des sociétés d'économie mixte à opération unique et leurs filiales.

Les communes et établissements publics de coopération intercommunale vont devoir établir, avant le 15 avril et avant le vote du budget primitif 2021, un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités perçues par des élus. Cet état ne doit prendre en compte que les élus en fonction. Pour l'année 2020, le document ne recouvre que les indemnités perçues depuis l'élection du nouveau Conseil municipal et le 31 décembre 2020. Ce point est une présentation en Conseil municipal et ne fait pas l'objet d'un débat.

### 44/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

#### ADMINISTRATION GENERALE – BUDGET PRIMITIF 2021 – SALLE DE L'ENTRE 2 RIVES – LOCATION - TARIFS

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint, a exposé :

Le forfait WE correspond au samedi et dimanche  
 Prix à la journée sauf indication contraire

<b>SALLE DE L'ENTRE 2 RIVES</b>	<b>TARIF LOCATION</b>		
	<i>ETÉ</i> 1 <sup>er</sup> /04 au 30/09	<i>HIVER</i> 1 <sup>er</sup> /10 au 31/03	<i>MONTANT DE LA CAUTION</i>
<b>CAUTION MÉNAGE</b>	<b>150€</b>	<b>150€</b>	
<b>POUR LES CHAVAGNAIS</b>			
<b>1. Les associations</b>			
→ 2 premières manifestations gratuites par an.....	<b>gratuit</b>	<b>gratuit</b>	<b>250€</b>
→ à partir de la 3 <sup>ème</sup> manifestation			
✓ ☛ la journée .....	<b>258€</b>	<b>294€</b>	<b>250€</b>
✓ ☛ Forfait week-end .....	<b>430€</b>	<b>466€</b>	<b>250€</b>
✓ ☛ vin d'honneur .....	<b>128€</b>	<b>164€</b>	<b>250€</b>
<b>2. Les particuliers et les professionnels (hors restaurateurs)</b>			
✓ ☛ la journée .....	<b>258€</b>	<b>294€</b>	<b>250€</b>
✓ ☛ Forfait week-end uniquement pour les particuliers	<b>430€</b>	<b>466€</b>	<b>500€</b>
✓ ☛ vin d'honneur .....	<b>128€</b>	<b>164€</b>	<b>250€</b>
<b>Les restaurateurs</b>			
✓ ☛ Pour les restaurateurs communaux .....	<b>495€</b>	<b>531€</b>	<b>600€</b>
(2 réservations maximum par an)			
<b>POUR LES EXTERIEURS DE LA COMMUNE non prêt aux particuliers extérieurs</b>			
☛ les professionnels .....	<b>580€</b>	<b>616€</b>	<b>1 000€</b>
☛ les fédérations, les ligues ou groupement affiliant les associations locales, professionnelles, politiques, syndicales	<b>385€</b>	<b>421€</b>	<b>500€</b>
<b>LA VAISSELLE</b>			
☛ 1 lot (5 maximum / réservation) .....	<b>23,50€</b>	<b>23,50€</b>	<b>50€</b>
☛ Vaisselle cassée : verre ou assiette, à l'unité .....	<b>1€</b>	<b>1€</b>	

### **Observations**

- Nombre maximum de personnes debout : 300
- Nettoyage à faire par le locataire
- Cuisine équipée
- 1 lot « vaisselle » comporte 40 couverts
- Vin d'honneur : donne droit au prêt de verres et de la sono

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

☉ **APPROUVE les tarifs ci-dessus,**

☉ **DECIDE de les appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.**

### **45/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**

### **ADMINISTRATION GENERALE – BUDGET PRIMITIF 2021 – SALLE CHATEAUBRIAND, DES ASSOCIATIONS, DE L'ÉTANG DE LA SILLANDAIS – LOCATION - TARIFS**

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint, a exposé :

*Prix à la journée sauf indication contraire*

*Le forfait WE correspond au samedi et dimanche*

LOCATION	PRIX DE LA LOCATION	MONTANT DE LA CAUTION
<b>CAUTION MÉNAGE</b>	<b>100€</b>	<b>100€</b>
<b>ESPACE CHATEAUBRIAND – 1<sup>er</sup> étage uniquement à la location</b>		
<b>Les chavagnais</b>		
→ Vendredi soir jusqu'au samedi 10h (vaisselle incluse).....		
• Eté (du 01/04 au 30/09).....	<b>102€</b>	<b>400€</b>
• Hiver (du 01/10 au 31/03).....	<b>122€</b>	<b>400€</b>
→ WE (samedi et dimanche).....		
• Eté.....	<b>182€</b>	<b>400€</b>
• Hiver.....	<b>202€</b>	<b>400€</b>
• En semaine (particuliers, professionnels, associations, etc)	<b>143€</b>	<b>250€</b>
<b>LOCAL DE L'ÉTANG COMMUNAL</b>		
<i>Location possible du 1<sup>er</sup> mars au 30 octobre de chaque année</i> Occupation du domaine public autour de la salle pour l'implantation de structure type barnum.....	<b>40€</b>	<b>Sans caution</b>
<b>Les chavagnais (particuliers, professionnels, associations, etc)</b>		
→ La journée.....	<b>46€</b>	<b>150€</b>
→ Forfait week-end.....	<b>81€</b>	<b>150€</b>
<b>Les extérieurs de la commune.....</b>	<b>143€</b>	<b>250€</b>

### Observations

- **Salle de l'Étang de la Sillandais**
  - Nombre maximum de personnes debout : 32
  - Nettoyage à faire par le locataire
  - 1 point d'eau
  - Pas de cuisine
  - Utilisation : tous types
  
- **Le 1<sup>er</sup> étage de l'Espace Chateaubriand**
  - Nombre maximum de personnes debout : 50
  - Nettoyage à faire par le locataire
  - 1 point d'eau
  - Pas de cuisine
  - Utilisation : réunion, vin d'honneur, buffet

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

☞ **APPROUVE** les tarifs ci-dessus,

☞ **DECIDE** de les appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**46/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**

**ADMINISTRATION GENERALE – BUDGET PRIMITIF 2021 – SALLES DIVERSES POUR OBSEQUES – LOCATION - TARIFS**

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint, a exposé :

*Prix à la journée sauf indication contraire*

<b>Salle Communale</b> (toute salle en fonction des disponibilités) pour un vin d'honneur dans le cadre d'obsèques	<b>33,50€</b> <b>Caution : 50€</b>
--	---------------------------------------

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

☞ **APPROUVE** les tarifs ci-dessus,

☞ **DECIDE** de les appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**47/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**

**ADMINISTRATION GENERALE – BUDGET PRIMITIF 2021 – MATERIEL DIVERS – LOCATION – TARIFS**

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint, a exposé :

<b>LOCATION DE MATERIEL</b>	<b>PRIX LOCATION</b>
<b>POUR LES CHAVAGNAIS - Location non ouverte aux extérieurs</b>	
☛ 1 plateau + 2 tréteaux + 2 bancs .....	<b>8,70€</b>
☛ la remorque (déchets verts uniquement) .....	<b>38,50€</b>
<b>POUR LES CHAVAGNAIS ET LES EXTERIEURS</b>	
☛ le podium (sans installation).....	<b>280€</b> - caution = 400€
☛ le podium (avec installation par deux agents).....	<b>480€</b> - caution = 400€
<i>1 prêt/an gratuit pour les communes avoisinantes</i>	
☛ 1 lot de 10 barrières	<b>63€</b> - caution = 100€
☛ Location de 10 grilles	<b>43€</b> - caution = 100€
☛ Location tapis à l'unité	<b>5€</b> - caution = 100€

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

☞ **APPROUVE** les tarifs ci-dessus,

☞ **DECIDE** de les appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**48/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**

**ADMINISTRATION GENERALE – BUDGET PRIMITIF 2021 – CONCESSIONS DE CIMETIERE – TARIFS**

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint, a exposé :

<b>Les cimetières</b>	<b>Tarif pour 1 concession de terrain</b>	<b>Tarif pour 1 concession de case au colombarium</b>
<b>CENTRE BOURG</b>	15 ans = <b>187€</b> 30 ans = <b>264€</b>	15 ans = <b>431€</b> 30 ans = <b>515€</b>
<b>CHAMP FLEURI</b>	15 ans = <b>187€</b> 30 ans = <b>264€</b>	15 ans = <b>628€</b> 30 ans = <b>701€</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

☞ **APPROUVE** les tarifs ci-dessus,

☞ **DECIDE** de les appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**49/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**

**ADMINISTRATION GENERALE – FOURRIERE ANIMALE – TARIF**

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint, a exposé :

<b>Tarif de capture</b>	<b>120€ par animal divagant</b>
-------------------------	---------------------------------

Il est rappelé que la capture d'un animal coûte environ 300 euros à la Commune à chaque intervention.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**  
☉ **APPROUVE le tarif ci-dessus,**  
☉ **DECIDE de l'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.**

**50/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**  
**FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2021 – DROIT DE PLACE/MARCHE - TARIFS**

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint, après avis du Comité des Finances, a proposé de fixer les tarifs suivants :

<b>DROIT DE PLACE ET MARCHÉ</b>	<b>PRIX</b>
Commerçants de passage – le m/linéaire	<b>0,93€</b>
Abonnement trimestriel – le m/linéaire	<b>0,71€</b>
Droit de place pour exposants/négociants hors marché, la journée	<b>58€</b>
Forfait électricité – balance	<b>2,84€</b>
Forfait électricité - puissance installée > 2Kw	<b>4,40€</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**  
☉ **APPROUVE les tarifs ci-dessus,**  
☉ **DECIDE de les appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.**

**51/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**  
**AFFAIRES CULTURELLES – BIBLIOTHÈQUE – TARIFS**

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint, après avis du Comité des Finances, a proposé de fixer les tarifs suivants :

<b>Accès CD – CD ROM – Livres Adhésion par famille par an</b>	<b>13€</b>
<b>Accès CD – CD ROM – Livres Adhésion individuelle annuelle</b>	<b>10€</b>
<b>Moins de 18 ans</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• pour les nouveaux habitants la 1<sup>ère</sup> année</li><li>• et pour les bénéficiaires de la carte « SORTIR »</li></ul>	<b>Gratuité</b>
<b>Cartes d'accès</b>	<b>3€</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**  
☉ **APPROUVE les tarifs ci-dessus,**  
☉ **DECIDE de les appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.**

**52/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**  
**AFFAIRES CULTURELLES – ANIMATIONS – TARIFS**

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint, a présenté les tarifs animations culturelles pour l'année 2015 :

<b>Spectacles jeune public</b>	<b>1€</b>
<b>Soirées lectures et contes</b>	<b>4€</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

**⇒ APPROUVE les tarifs ci-dessus,**

**⇒ DECIDE de les appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.**

### **53/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**

#### **SPORTS ET JEUNESSE – TARIFS DIVERS**

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint, après avis du Comité des Finances a proposé de fixer les tarifs suivants :

<b>LOCATION DE TERRAINS DE FOOTBALL : pour les organismes extérieurs</b>	
→ 1 terrain + prestations complémentaires (éclairage et vestiaire)	<b>250€</b>
→ 1 terrain + prestations complémentaires (sans éclairage et vestiaire)	<b>180€</b>
→ 1 terrain supplémentaire	<b>180€</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

**⇒ APPROUVE les tarifs ci-dessus,**

**⇒ DECIDE de les appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.**

### **54/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**

#### **ADMINISTRATION GENERALE - REPAS DES AINÉS 2021 - TARIFS**

Madame GRASLAND Liliane, Adjointe, a exposé :

La Commune prend en charge le repas des aînés qui aura lieu en fin d'année 2021.

En 2014, le tarif appliqué pour personnes ayant 73 ans et plus s'élevait à 5€ et à 20€ pour les moins de 73 ans.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

**⇒ DÉCIDE de maintenir le prix du repas des aînés de 73 ans et plus à 5€ et le prix du repas des moins de 73 ans à 20€ pour l'année 2021.**

### **55/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**

#### **AFFAIRES CULTURELLES – SALON DE PRINTEMPS 2021 – DROIT DE PARTICIPATION DES EXPOSANTS NON CHAVAGNAIS - TARIFS**

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver le nouveau tarif pour les exposants dans le cadre du salon de printemps 2021, à savoir 4€ par œuvre pour les exposants non chavagnais.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

**⇒ APPROUVE cette proposition de tarif.**

## 56/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

### POLE JEUNESSE – TARIFS 2021

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint, a exposé :

<b>ADHESION ANNUELLE 2021- jeunesse</b>		
<b>Coût d'adhésion jeune chavagnais</b>		<b>€ 5,00</b>
<b>Coût d'adhésion jeune extérieur</b>		<b>€ 7,00</b>

<b>REGIE 2021 - jeunesse</b>		
<b>Boissons - Canette</b>		<b>€ 0,60</b>
<b>Barres chocolatées</b>		<b>€ 0,50</b>
<b>Boissons fruitées - briquette</b>		<b>€ 0,30</b>
<b>Chocolat chaud - Dosette</b>		<b>€ 0,30</b>
<b>Café ou Thé - Dosette</b>		<b>€ 0,20</b>

<b>TRANSPORT 2021 - jeunesse</b>		
<b>DEPLACEMENT Jeunesse</b>	<b>EXPLICATIONS</b>	<b>Participation des jeunes</b>
<b>STAR</b>	pour un déplacement en bus (aller-retour) soit 1,5 €	<b>€ 1,00</b>
<b>Car (transporteur)</b>	pour un déplacement en car dans Rennes Métropole	<b>€ 2,00</b>
	déplacement 120 km	<b>€ 3,00</b>
	déplacement 140 km	<b>€ 4,00</b>
	déplacement 160 km	<b>€ 5,00</b>
	déplacement 200 km	<b>€ 6,00</b>

***Pour les autres sorties (plus ponctuelles ou exceptionnelles), des devis seront demandés à plusieurs transporteurs et un tarif sera proposé au conseil.***

***Le transport pourra être annulé si moins de 6 jeunes à participer***

<b>ACTIVITES 2021 - jeunesse</b>						
<b>ACTIVITES Jeunesse</b>	<b>INTERVENANT/ ENTREPRISE</b>	<b>LIEU</b>	<b>DESCRIPTION DE L'ACTIVITE</b>	<b>Coût total/jeune</b>	<b>Participation à la charge des jeunes (2/3 du coût total)</b>	<b>Proposition du tarif demandé aux jeunes</b>
<b>Bowling</b>	Centre Alma	Rennes	Tarif 1 partie 14h00-20h00 (du lundi au vendredi)	7,00 €	4,67 €	<b>4,70 €</b>
			Tarif 1 partie de 20h à la fermeture (du lundi au jeudi)	7,60 €	5,07 €	<b>5,10 €</b>
			Tarif 1 partie vendredi soir (20h à la fermeture)	8,50 €	5,67 €	<b>5,70 €</b>
			Forfait 2 parties 14h00-20h00	12,00 €	8,00 €	<b>8,00 €</b>
			Forfait 2 parties de 20h à la fermeture	13,20 €	8,80 €	<b>8,80 €</b>

			Forfait 2 parties vendredi soir ( 20h à la fermeture)	15,00 €	10,00 €	<b>10,00 €</b>
			Forfait 3 parties 14h00-20h00	17,00 €	11,33 €	<b>11,40 €</b>
			Forfait 3 parties de 20h à la fermeture	18,80 €	12,53 €	<b>12,60 €</b>
			Forfait 3 parties vendredi soir ( 20h à la fermeture)	21,50 €	14,33 €	<b>14,40 €</b>
	Cap Malo	La Mézière	Tarif 1 partie le matin +location chaussures 1,90€	5,90 €	3,93 €	<b>4,00 €</b>
			Tarif 1 partie de 14h à 2h + location de chaussures	7,60 €	5,07 €	<b>5,10 €</b>
			Tarif 1 partie vendredi soir + location de chaussures	8,80 €	5,87 €	<b>5,90 €</b>
			Forfait 3 parties avant 20h ( Du dimanche au jeudi hors vacances scolaires)	14,30 €	9,53 €	<b>9,60 €</b>
			Forfait 3 parties après 20h	14,30 €	9,53 €	<b>9,60 €</b>
<b>Cinéma</b>	Cinéville	Bruz	tarif - de 14 ans	5,00 €	3,33 €	<b>3,40 €</b>
			tarif étudiants et - de 25 ans	6,50 €	4,33 €	<b>4,40 €</b>
	Gaumont	Rennes	tarif - de 14 ans	5,50 €	3,67 €	<b>3,70 €</b>
			tarif + de 14 ans en semaine	7,60 €	5,07 €	<b>4,80 €</b>
			tarif + de 14 ans week-end	8,20 €	5,47 €	<b>5,50 €</b>
	Méga CGR	Cap Malo / La Mézière	tarif - de 16 ans	5,20 €	3,47 €	<b>3,70 €</b>
tarif étudiants et - de 18 ans			6,70 €	4,47 €	<b>4,60 €</b>	
<b>Karting</b>	Karting de Rennes	Bruz	Mini kart (7 à 13 ans) pour 20 min (13€ les 10 min)	28,00 €	18,67 €	<b>18,70 €</b>
			kart pour plus de 14 ans pour 20 min (17 € les 10 min et 15€ les suivantes)	36,00 €	24,00 €	<b>24,00 €</b>
	Royal kart	Cap Malo / La Mézière	de 7 à 14 ans pour 10 min	13,00 €	8,67 €	<b>8,70 €</b>
			de 7 à 14 ans pour 20 min	24,00 €	16,00 €	<b>16,00 €</b>
			les + de 14 ans pour 10 min	17,00 €	11,33 €	<b>11,40 €</b>
			les + de 14 ans pour 20 min	32,00 €	21,33 €	<b>21,40 €</b>
<b>Moto sportive</b>	Trial	Bréal-sous-Montfort (cossinade)	Tarif de groupe pour 2 heures (8 personnes)	31,25 €	20,83 €	<b>20,90 €</b>
<b>Accrobranche</b>	Parc des grands chênes	Bazouges La Perouse	Parcours acrobatique pour les 10-13 ans	15,00 €	10,00 €	<b>10,00 €</b>
			Parcours acrobatique pour les 14 ans et plus	20,00 €	13,33 €	<b>13,40 €</b>
	Fôret Adrénaline	Cesson-Sévigné	Parcours acrobatique pour les 10-13 ans	14,00 €	9,33 €	<b>9,40 €</b>
			Parcours acrobatique pour les 14 ans et plus	16,00 €	10,67 €	<b>11,70 €</b>
<b>Paintball</b>	R'Game	Quelneuc	Forfait 200 billes (0 à 15 personnes)	25,00 €	16,67 €	<b>16,67 €</b>
			Forfait 250 billes (0 à 15 personnes)	30,00 €	20,00 €	<b>20,00 €</b>
			Forfait 250 billes (15 à 30 personnes)	25,00 €	16,67 €	<b>16,67 €</b>
	Quatier général	Goven	Forfait 200 billes + combinaison	22,00 €	14,67 €	<b>14,70 €</b>
			forfait 300 billes + combinaison	27,00 €	18,00 €	<b>18,00 €</b>
<b>Patinoire</b>	Le Blizz	Rennes	Tarif en journée -16 ans	7,70 €	5,13 €	<b>5,20 €</b>
			Tarif jeudi soir -16 ans	5,40 €	3,60 €	<b>3,60 €</b>
			Tarif plein + 16 ans	8,80 €	5,87 €	<b>5,90 €</b>



<b>Piscine</b>	Cesson	Cesson-Séviigné	pour info tarif individuel - de 18 ans	3,90 €	2,60 €	<b>2,60 €</b>
			carnet de 10 entrées : 29€	2,90 €	1,93 €	<b>2,00 €</b>
	La Conterrie	Chartres de Bretagne	tarif individuel -15 ans	4,10 €	2,73 €	<b>2,80 €</b>
			tarif individuel +16 ans	5,45 €	3,63 €	<b>3,70 €</b>
			carnet de 10 entrées - de 15 ans: 36,8 €	3,68 €	2,45 €	<b>2,50 €</b>
			carnet de 10 entrées + de 16 ans: 49,25 €	4,93 €	3,29 €	<b>3,30 €</b>
			séance de sauna + hamman pour 3/4 pers	6,30 €	4,20 €	<b>4,20 €</b>
Bréquigny	Rennes	1 entrée moins de 18 ans (Pour 1h)	1,00 €	0,67 €	<b>0,70 €</b>	
<b>Activités Nautiques</b>	Stade d'eaux vives	Cesson-Séviigné	Kayak	12,80 €	8,53 €	<b>8,60 €</b>
			Rafting	12,80 €	8,53 €	<b>8,60 €</b>
	CKCPR	Pont-Réan	Kayak ( pour 2h ) +2 euros covid ( avec -10% groupes)	15,50 €	10,33 €	<b>10,40 €</b>
	Les corsaires malouins	Saint Malo	Kayak de mer (balade)	25,00 €	16,67 €	<b>16,70 €</b>
			Kayak de mer (randonnée)	32,00 €	21,33 €	<b>21,40 €</b>
	Surfschool (Adhésion annuelle de 25€)	Saint Malo	Skibus (15 min)	13,00 €	8,67 €	<b>8,70 €</b>
			char à voile (jusqu'à 3 personnes par char)	10,60 €	7,07 €	<b>7,10 €</b>
			paddle/planche à voile	25,00 €	16,67 €	<b>16,70 €</b>
			Catamaran (4 par bateaux)	20,00 €	13,33 €	<b>13,40 €</b>
	Avel	Cherrueix	Char à voile pour 1 h/ pers	20,00 €	13,33 €	<b>13,40 €</b>
			Char à voile pour 2 h/pers	40,00 €	26,67 €	<b>26,70 €</b>
	Club Nautique	Taupont	Wakeboard/SKI	15,00 €	10,00 €	<b>10,00 €</b>
			Paddle Géant (1h) 40€/8 Pers	5,00 €	3,33 €	<b>3,40 €</b>
			Paddle (1h)	18,00 €	12,00 €	<b>12,00 €</b>
			Planche à voile (2h)	25,00 €	16,67 €	<b>16,70 €</b>
			Funboat 2 pers (2h)	12,50 €	8,33 €	<b>8,40 €</b>
			Bouée tractée: 30€/2 pers puis 10€ par pers en plus. 70 €/6 pers	11,70 €	7,80 €	<b>7,80 €</b>
	La Rincerie	La Selle-Craonnaise	Stand up paddle polo à partir de 6 pers +de 14 ans	10,00 €	6,67 €	<b>6,70 €</b>
			Planche à voile (1h) / catamaran	12,50 €	8,33 €	<b>8,40 €</b>
			Kayak polo (1h) à partir de 10 pers +de 14 ans	10,00 €	6,67 €	<b>6,70 €</b>
Wakepark	Plessé/Nozay Base de loisirs: Etang Jean Guyon	Téléski Nautique (1h)	18,00 €	12,00 €	<b>12,00 €</b>	
		Téléski Nautique (2h)	28,00 €	18,67 €	<b>18,70 €</b>	
		Funny,sun, splash ,aquapark (1h)	10,00 €	6,67 €	<b>6,70 €</b>	
		Funny,sun, splash, aquapark (2h)	25,00 €	16,67 €	<b>16,70 €</b>	
		Challenge Paddle (1)	10,00 €	6,67 €	<b>6,70 €</b>	
		1h challenge paddle+ 1h aquapark	20,00 €	13,33 €	<b>13,40 €</b>	
		1h de téléski nautique+ 1h aquapark	28,00 €	18,67 €	<b>18,70 €</b>	

			1h de challenge paddle+ 1h de téléski nautique	28,00 €	18,67 €	<b>18,70 €</b>
<b>Parc</b>	Cobac Parc	Ianhelin	Cobac parc + Aqua'fun parc	14,50 €	9,67 €	<b>9,70 €</b>
	Ange michel	St Martin de Landelles	entrée plus de 12 ans	12,50 €	8,33 €	<b>8,40 €</b>
	Kampus 137	Crevin	parcours trampoline + escalade	18,00 €	12,00 €	<b>12,00 €</b>
			Réalité virtuelle (escape game)	10,00 €	6,67 €	<b>6,70 €</b>
	New Jump	Cap Malo / La Mézière	1h de Trampoline + ( 30min supp 5€)	12,00 €	8,00 €	<b>8,00 €</b>
			30 min supp 5€	5,00 €	3,33 €	<b>3,40 €</b>
	Upperavenue	Vern sur seiche	Session de 1h de saut	13,00 €	8,67 €	<b>8,70 €</b>
Session de 1h30 de saut			18,00 €	12,00 €	<b>12,00 €</b>	
Session de 2h de saut			21,00 €	14,00 €	<b>14,00 €</b>	
<b>Space laser</b>	Cleunay	Rennes	Forfait 2 parties	16,00 €	10,67 €	<b>10,70 €</b>
<b>Laser Game</b>	Cesson-Sévigné		Forfait pour 2 parties en journée	12,00 €	8,00 €	<b>8,00 €</b>
			Forfait pour 2 parties en soirée et week-end	14,00 €	9,33 €	<b>9,40 €</b>
<b>Escape Room</b>	Escape yourself	Rennes	Tarif par escape 6 jeunes et plus	18,00 €	12,00 €	<b>12,00 €</b>
	Brain escape Game	Rennes	salle brain jusqu'à 15 jeunes	16,00 €	10,67 €	<b>10,70 €</b>
			Salle pour 5 pers max (102 euros/20€/ pers)	20,00 €	13,33 €	<b>13,40 €</b>
Le quart d'heure	Rennes	minimum 8 jeunes 120€ au minimum	15,00 €	10,00 €	<b>10,00 €</b>	
<b>Réalité Virtuelle</b>	Virtual Room	Rennes	tarif individuel	18,00 €	12,00 €	<b>12,00 €</b>
<b>Sortie culturelle</b>	Champs libres-Espaces des sciences	Rennes	Tarif expo ou planétarium	4,00 €	2,67 €	<b>2,70 €</b>
			Tarif expo + planétarium	8,00 €	4,67 €	<b>4,70 €</b>
	FRAC	Rennes	Visite libre	2,00 €	1,33 €	<b>1,40 €</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**  
**⇒ APPROUVE ces propositions de tarifs.**

## **57/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**

### **POLE ENFANCE – TARIFS**

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint, a exposé :

	LIEU	TRANCHES D'AGES et DUREE d'intervention	Coût /enfant	Participation à la charge des familles (50 % du coût total)	Proposition de tarif demandé aux familles (hors transport)
<b>Spectacles vivants sur site</b>	au centre de loisirs	séance par enfant	coût global de la prestation / selon le nombre d'enfants présents		<b>2,50 €</b>

<b>Animation sur place</b>	au centre de loisirs	1/2 journée (matin ou après-midi)	selon intervenant, selon projet		<b>2,50 €</b>
<b>Cinéma</b>	La Bobine (Bréal sous Montfort)	séance par enfant	3,00 €	1,50 €	<b>1,50 €</b>
<b>Spectacles vivants</b>	Centres culturels (Rennes, Chartres de Bretagne, Pacé, Montfort sur Meu,...)	séance par enfant	4,00 €	2,00 €	<b>2,00 €</b>
		séance par enfant	5,00 €	2,50 €	<b>2,50 €</b>
		séance par enfant	6,00 €	3,00 €	<b>3,00 €</b>
<b>Les Champs Libres</b>	Espace des Sciences : Labo de Merlin	séance par enfant	3,00 €	1,50 €	<b>1,50 €</b>
	Espace des Sciences : Planétarium	séance par enfant	3,00 €	1,50 €	<b>1,50 €</b>
	Animations au Musée de Bretagne	atelier par enfant	3,00 €	1,50 €	<b>1,50 €</b>
<b>Office de tourisme de Rennes Métropole</b>	Rennes	circuit découverte (Au fil de l'eau...), visite guidée ou animation du patrimoine (groupe de 20 maxi)	5,80 €	2,90 €	<b>3,00 €</b>
<b>CPIE Val de Vilaine</b>	Saint Just	animation journée (forfait groupe : 350€) 30 enfants	11,66 €	5,83 €	<b>6,00 €</b>
<b>CPIE Forêt de Brocéliande</b>	Concoret	animation demi-journée (forfait groupe : 155€) 30 enfants	5,50 €	2,75 €	<b>2,75 €</b>
		animation journée (forfait groupe : 265€) 30 enfants	9,26 €	4,63 €	<b>4,50 €</b>
<b>La porte des secrets en Brocéliande</b>	Paimpont	1 entrée	5,00 €	2,50 €	<b>2,50 €</b>
<b>Cârouj</b>	Monterfil	entrée par enfant	4,00 €	2,00 €	<b>2,00 €</b>
<b>Asinerie Histoire d'ânes</b>	La Bouexière	forfait demi-journée : 190€ pour un groupe de 30 enfants	6,33 €	3,17 €	<b>3,00 €</b>
		forfait journée : 300€ pour un groupe de 30 enfants	10,00 €	5,00 €	<b>5,00 €</b>
<b>Jardin des Mille Pas</b>	Rennes	demi-journée d'animation pour 15 enfants : 160€	10,66 €	5,33 €	<b>5,00 €</b>
		journée d'animation pour 15 enfants : 300€	20,00 €	10,00 €	<b>10,00 €</b>
<b>Ecodomaine de l'Etrillet</b>	Bruz	jeu de piste / découverte du domaine (30€ pour un groupe de 12 enfants)	2,50 €	1,25 €	<b>1,50 €</b>
		Animations faune et flore aquatique (40€ groupe de 12 enfants)	3,33 €	1,67 €	<b>1,50 €</b>
<b>La P'tite Ferme</b>	Laillé	demi-journée pour un groupe de 10 à 30 personnes. Prix par enfant	6,00 €	3,00 €	<b>3,00 €</b>
		journée pour une groupe de 10 à 30 personnes. Prix par enfant	10,00 €	5,00 €	<b>5,00 €</b>

<b>Ferme pédagogique Le Moulin du Bois</b>	Chartres de Bretagne	demi-journée pour un groupe de 10 à 30 personnes. Prix par enfant	8,00 €	4,00 €	<b>4,00 €</b>
		journée pour une groupe de 10 à 30 personnes. Prix par enfant	12,00 €	6,00 €	<b>6,00 €</b>
<b>La Ferme en cavale</b>	Vezin le coquet	demi-journée	6,00 €	3,00 €	<b>3,00 €</b>
		journée	10,00 €	5,00 €	<b>5,00 €</b>
<b>Les Jardins Rocambole</b>	Corps Nuds	entrée visite libre	4,00 €	2,00 €	<b>2,00 €</b>
		animation	8,00 €	4,00 €	<b>4,00 €</b>
<b>La Ferme de Trénube</b>	Talensac	animation demi-journée	9,80 €	4,90 €	<b>5,00 €</b>
		animation journée	14,00 €	7,00 €	<b>7,00 €</b>
<b>Jardins de Brocéliande</b>	Bréal Sous Montfort	1entrée	4,30 €	2,15 €	<b>2,00 €</b>
		animation par enfant + entrée	7,00 €	3,50 €	<b>3,50 €</b>
<b>La Halte du Volcan</b>	Pléchatel	entrée parc animalier	5,00 €	2,50 €	<b>2,50 €</b>
<b>La Ferme du Monde</b>	Carentoir	entrée par enfant Maternelle	4,50 €	2,25 €	<b>2,50 €</b>
		entrée par enfant Elementaire	5,50 €	2,75 €	
<b>Domaine du Boulet</b>	Saint Aubin d'Aubigné	initiation voile	13,00 €	6,50 €	<b>6,50 €</b>
		initiation Kayak	11,00 €	5,50 €	<b>5,50 €</b>
		activité nature au choix (course d'orientation, découverte de l'environnement, VTT)	10,00 €	5,00 €	<b>5,00 €</b>
<b>Canoë Kayak Club</b>	Pont Réan	séance 1H	6,00 €	3,00 €	<b>3,00 €</b>
		séance 2H	10,00 €	5,00 €	<b>5,00 €</b>
<b>Base Sports Nature</b>	Cesson-Sévigné	séance découverte (kayak, rafting en eaux douces ou eaux vives)	13,00 €	6,50 €	<b>6,50 €</b>
<b>La maison du Canal d'Ille et Rance</b>	Hédé	animation	6,00 €	3,00 €	<b>3,00 €</b>
<b>Domaine de Trémelin</b>	Iffendic	Aventur'O Lac - Escalad'arbres	12,00 €	6,00 €	<b>6,00 €</b>
<b>Equitation</b>	Fenicat Bruz	journée Nature prix / enfant	22,00 €	11,00 €	<b>11,00 €</b>
		journée Poneys prix / enfant	28,00 €	14,00 €	<b>14,00 €</b>
		Journée mixte Poneys/Nature	25,00 €	12,50 €	<b>12,50 €</b>
	La perelle Bruz	journée Poneys prix / enfant	25,00 €	12,50 €	<b>12,50 €</b>
<b>Auberge des VoyaJoueurs</b>	Monteneuf	demi-journée	7,00 €	3,50 €	<b>3,50 €</b>

<b>Enigmaparc</b>	Janzé	1 entrée	10,90 €	5,45 €	<b>5,50 €</b>
<b>Patinoire</b>	Le Blizz (Rennes)	entrée + patins (vacances)	5,50 €	2,75 €	<b>2,50 €</b>
		entrée + patins (mercredi hors vacances)	4,50 €	2,25 €	<b>2,50 €</b>
<b>Piscine</b>	La conterie (Chartres de Bretagne)	carnet 10 entrées : 32,10 €	3,21 €	1,61 €	<b>1,50 €</b>
	Rennes	entrée par enfant	1,80 €	0,90 €	<b>1,00 €</b>
<b>Cap Multisports</b>	La Mézière	de 8 à 16 pers	10,00 €	5,00 €	<b>5,00 €</b>
		de 17 à 24 pers	8,50 €	4,25 €	<b>4,00 €</b>
		+ de 25 pers	7,00 €	3,50 €	<b>3,50 €</b>
<b>Accro branche</b>	Forêt Adrénaline Rennes	parcours Kid1 (4-6 ans)	12,00 €	6,00 €	<b>6,00 €</b>
		parcours Kid 2 (7-9 ans)	15,00 €	7,50 €	<b>7,50 €</b>
		parcours Junior (10-13 ans)	18,00 €	9,00 €	<b>9,00 €</b>
<b>Space laser</b>	Rennes Cleunay	1 partie (-14 ans)	8,00 €	4,00 €	<b>4,00 €</b>
		2 parties (-14 ans)	16,00 €	8,00 €	<b>8,00 €</b>
<b>Laser Game</b>	Montgermont	prix pour 2 parties de 20 min	12,00 €	6,00 €	<b>6,00 €</b>
		prix pour 3 parties (le matin uniquement)	14,00 €	7,00 €	<b>7,00 €</b>
<b>Bubble Bump</b>	La mézière	1 partie	15,00 €	7,50 €	<b>7,50 €</b>
<b>Breizh Bubble Soccer</b>	Rennes	1 partie	12,00 €	6,00 €	<b>6,00 €</b>
<b>Bowling</b>	Centre Alma (Rennes)	1 partie	4,00 €	2,00 €	<b>2,00 €</b>
<b>Virtual Escape</b>	Rennes rue du Noyer	1 partie (à partir de 10 ans)	20,00 €	10,00 €	<b>10,00 €</b>
<b>Block out</b>	escalade indoor Rennes	séance découverte 1H	13,00 €	6,50 €	<b>6,50 €</b>

<b>VEILLÉE</b>	soirée avec repas de 17h30 à 21h30	<b>5,00 €</b>
----------------	------------------------------------	---------------

### TARIFS POUR LES TRANSPORTS 2021 - ENFANCE

		Proposition de tarif demandé aux familles
Déplacement en bus	1 trajet sur le réseau STAR	<b>0,50 €</b>
Déplacement en car	1 trajet dans Rennes Métropole (ou aller-retour inférieur à 60 km)	<b>2,00 €</b>

	1 trajet (aller-retour entre 60 à 100 km)	<b>3,00 €</b>
	1 trajet (aller-retour supérieur à 100 km)	<b>4,00 €</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**  
**☞ APPROUVE ces propositions de tarifs.**

## **58/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**

### **BP 2021 – FISCALITÉ**

Monsieur Thierry RENOUX, adjoint aux finances, a exposé :

Pour compenser la suppression de la TH, les communes se voient transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (19,90%) qui viendra s'additionner au taux communal.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) est affecté à l'Etat jusqu'à sa disparition prévue en 2023. L'année 2021 marque aussi la fin du dégrèvement qui se transforme en exonération totale.

Les communes bénéficient donc du transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire que le taux de référence pour 2021 de la TFPB pour la commune de Chavagne correspondra à son taux de TFPB soit 18,40% additionné au taux départemental 2020 soit 19,90%, soit un nouveau taux de référence de 38,30% pour 2021. C'est ce nouveau taux qui doit être voté en Conseil municipal avec le 15 avril 2021 ainsi que le taux pour le foncier non bâti soit 39,90%. Le vote du taux de TH n'est pas nécessaire car il est figé.

Après le vote, un coefficient correcteur « COCO » s'appliquera sur le produit net du rôle général TFPB pour permettre une compensation à l'euro prêt de la perte de la taxe d'habitation. En effet le produit TFPB issu du département peut excéder ou ne pas être suffisant pour couvrir la TH perdue. Ce coefficient permet ainsi cet ajustement à la hausse ou à la baisse en ajustant la ressource par un effet « versement / compensation. Ce coefficient est fixé à 1,279754. Le montant des recettes fiscales des états 1259 ne sera donc pas connu pour la commune de Chavagne avant le 31 mars 2021.

Le Conseil est invité à approuver le nouveau taux applicable sur la TFPB ainsi que sur le taux existant de TFPNB.

	<b>TAUX</b>	<b>BASES ESTIMEES</b>	<b>PRODUIT ATTENDU</b>
<b>Foncier bâti</b>	38,30%	3 704 000€	1 418 632€
<b>Foncier non bâti</b>	39,39%	70 100€	27 612€
<b>TOTAL</b>			<b>1 446 244€</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**  
**☞ VALIDE la fixation du taux de taxe de foncier sur les propriétés bâties à 38,30% et le maintien du taux de taxe sur les propriétés non bâties à 39,39% pour l'exercice 2021.**

## **59/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET COMMUNAL – ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE**

Monsieur Thierry RENOUX, adjoint aux finances, a exposé :

L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du maire. Il peut participer au débat mais doit se retirer au moment du vote et ne peut pas prendre part au vote selon l'article L2121-4 du CGCL. Le Conseil municipal doit donc au préalable élire un président de séance pour la circonstance, à savoir le vote du compte administratif 2020 du budget communal.

Il est proposé au Conseil municipal d'élire Madame Liliane Grasland, en qualité de présidente de séance pour le vote du compte administratif 2020 du budget principal

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**  
➔ **ACCEPTE la proposition ci-dessus.**

**60/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021  
BUDGET COMMUNAL 2020 - COMPTE DE GESTION 2020**

Monsieur Thierry RENOUX, adjoint aux finances, a exposé :

Monsieur le Trésorier de Chartres de Bretagne a communiqué le résultat du budget communal pour l'exercice 2020 tel qu'il ressort du compte de gestion.

Il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2020 et il a procédé à toutes les opérations qu'il a été prescrit de passer.

Le compte de gestion en résultant pour l'exercice 2020 dégage un solde excédentaire de 1 157 012,68€ se répartissant ainsi :

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 913 169,95€.

La section d'investissement dégage un résultat excédentaire de 243 842,73€.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :**  
➔ **ADOPTE le compte de gestion 2020 du Trésorier de Chartres de Bretagne.**

**61/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021  
BUDGET COMMUNAL 2020 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur Thierry RENOUX, adjoint aux finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver le Compte administratif 2020 du budget principal.

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 913 169,95 €.

La section d'investissement dégage un résultat excédentaire de 243 842,73€

Le compte administratif 2020 est conforme au Compte de gestion présenté précédemment et fait apparaître un montant total de dépenses de **4 116 340,80€** et un montant total de recettes de **5 273 353,48€**.

Celles-ci se répartissent entre les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

<b>SECTIONS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
Fonctionnement	3 013 708,87€	3 926 878,82€	+ 913 169,95 €.
Investissement	1 102 631,93€	1 346 474,66€	+ 243 842,73 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 116 340,80 €</b>	<b>5 273 353,48 €</b>	<b>1 157 012,68€</b>

Le Conseil municipal est invité à approuver le Compte administratif 2020 du budget principal.

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 913 169,95€.

La section d'investissement dégage un résultat excédentaire de 243 842,73€.

**Monsieur René bouillon, maire, ne participe pas au vote et se retire.**

**Le Conseil municipal, sous la présidence de madame Liliane GRASLAND, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :**

➔ **ADOPTE le compte administratif 2020.**

**62/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021  
BUDGET PRIMITIF 2021 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 AU BUDGET PRIMITIF 2021**

Monsieur Thierry RENOUX, adjoint aux finances, a exposé :

Au regard de la balance des comptes fournis par monsieur JACQ, Trésorier du Centre National des Finances de Chartres de Bretagne les résultats du budget communal 2020 au 31 décembre 2020 présentent :

- un solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement de 243 842,73 €,
- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 913 169,95 €.

Par ailleurs, la section d'investissement comprend des restes à réaliser sur 2020 de :

- dépenses : 513 125,13€,
- recettes : 122 195,42€.

Le besoin de la section d'investissement peut donc être estimé à 147 086,98€.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal afin de couvrir le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :

- 297 086,98 € au compte 1068 – Réserves- en recette d'investissement dont 150 000 € de crédits supplémentaires,
- 616 082,97 € en fonctionnement au compte 002.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :  
☞ VALIDE l'affectation de résultat tel que proposé ci-dessus.***

### **63/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**

#### **BUDGET PRIMITIF 2021 – VOTE**

Monsieur Thierry RENOUX, adjoint aux finances, a exposé :

Le budget primitif 2021 pour la commune est présenté au Conseil municipal.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	3 987 178 €
RECETTES	3 987 178 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	2 163 292 €
RECETTES	2 163 292 €

Au regard de l'équilibre proposé des dépenses et des recettes, le Conseil municipal est invité à se prononcer, par section, sur le projet de budget primitif 2021 de la Commune.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :  
☞ APPROUVE le Budget primitif 2021 de la commune de Chavagne***

### **64/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**

#### **ASSOCIATION ADMR – INSTALLATION D'UNE CHAMBRE FROIDE – LOCAL CUISINE DE LA SALLE DE L'ENTRE 2 RIVES - CONVENTION**

Monsieur Thierry RENOUX, adjoint aux finances, a exposé :

L'association de l'ADMR sollicite la commune de Chavagne pour la mise à disposition d'un local permettant l'installation d'une chambre froide afin de permettre à cette association d'assurer le stockage et la mise en conditionnement de plateaux repas qui seront ensuite distribués chez des particuliers du territoire de l'ADMR.

La commune propose d'installer à titre gracieux cette chambre froide dans l'actuelle cuisine de l'Entre2 Rives. Une convention fixant les modalités d'installation, de gestion de cet espace mutualisé ainsi que les modalités en termes de garanties et d'assurances sera mise en place entre la commune et l'Association ADMR.

Le Conseil municipal est invité à valider le principe de la mise à disposition du local cuisine de la salle Entre2 Rives pour la mise en place d'une chambre froide et à autoriser monsieur le maire à signer la convention s'y rapportant.



**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à la majorité des membres présents :**

**1 Abstention**

**➤ VALIDE le principe de la mise à disposition du local cuisine de la salle Entre2 Rives pour la mise en place d'une chambre froide.**

**➤ AUTORISE monsieur le maire à signer la convention s'y rapportant.**

**65/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**

**ADHÉSION AU SERVICE DU DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES DU CENTRE DE GESTION D'ILLE ET VILAINE**

Madame Françoise JOULAUD, adjointe aux Ressources Humaines, à l'administration générale et à la qualité a exposé :

Entré en vigueur le **25 mai 2018**, 2 ans après l'adoption du texte, le RGPD encadre juridiquement la collecte et le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union Européenne. Ce règlement fait suite à la Loi française Informatique et Libertés de 1978. L'objectif est d'uniformiser et de renforcer la réglementation autour de l'utilisation des données personnelles des professionnels dans l'ensemble des pays européens. Selon la CNIL, une « **donnée personnelle** » correspond à « *toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable* ».

Les collectivités territoriales et établissements publics ont une obligation de désigner un Délégué à la protection des données (DPD).

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable de traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine a mis en place ce service.

Le Conseil municipal est invité :

- à valider le principe d'adhésion au service de DPD proposé par le CDG 35
- à désigner le CDG 35 comme Délégué à la Protection des données de la commune de Chavagne
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

La désignation de DPD par le CDG35 pour la commune de Chavagne fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Le montant de la prestation s'élève à 1 250 € par an.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :**

**➤ VALIDE le principe d'adhésion au service de DPD proposé par le CDG 35.**

**➤ DESIGNE le CDG 35 comme Délégué à la Protection des données de la commune de Chavagne.**

**➤ AUTORISE monsieur le maire à signer la convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.**

Le Comité technique Local sollicité pour avis concernant ce dossier a émis un avis favorable.